



Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

1^{er} DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 1^{er} décembre 2010 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian **GIGON**, **Maire**,

Monsieur Didier **HERCHE**, Madame Patricia **LACROIX**, Monsieur Jacky **STIVES**, Madame Martine **DEGRAIN**,
Monsieur André **TAILLANDIER**, Monsieur Patrick **BEAUGER**, **Adjoints**.

Madame Mireille **GILLON**, Madame Catherine **LABBEY**, Monsieur Claude **MOREAU**, **Conseillers Municipaux Délégués**.

Mesdames Isabelle **HUBERT**, Isabelle **VAN PRAET-KERVILLE**, Janine **LAMIRAULT**, Djamila **GAULUPEAU**,
Françoise **PREVOTAT**,
Messieurs Christian **MALHERBE**, Guy **GUILLE**, Daniel **MASSON**, Alain **ELIE**, **Conseillers Municipaux**.

Excusés avec pouvoir : Monsieur Rémi **NOIRE** donne pouvoir à Madame Martine **DEGRAIN**.

Madame Nicole **BARENTON** donne pouvoir à Madame Isabelle **HUBERT**

Excusés :

Monsieur Erik **BAUDRY**, Freddy **LOZANO**

Secrétaire de séance : Madame Martine **DEGRAIN**

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 25 novembre 2010.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2010 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- DM2010-022 : MAPA - sécurisation du carrefour des rues de Saint-Prest, La Moufle et La Barillette...

A / FINANCES

TARIFS MUNICIPAUX 2011

- D2010-114 : Concessions dans le cimetière.
- D2010-115 : Concessions dans le Columbarium.
- D2010-116 : Caves-urnes
- D2010-117 : Vacations de police
- D2010-118 : Ilot bleu
- D2010-119 : Locations des salles municipales.
- D2010-120 : Facturation vaisselle et matériel -Absence ou casse - aux ASSOCIATIONS CHAMPHOLOISES.
- D2010-121 : Facturation vaisselle -Absence ou casse - aux bénéficiaires de location de la SALLE MARCEAU.
- D2010-122 : Facturation matériel -Absence ou casse - aux Bénéficiaires de LOCATION des SALLES MUNICIPALES.
- D2010-123 : Facturation et limitation du prêt de tables et de chaises au domicile des Champholois.
- D2010-124 : TARIFS pour le PRÊT de MATERIEL COMMUNAL aux extérieurs.
- D2010-125 : TARIFS de LOCATION de la Halle des sports ou du Dojo ou de la salle d'expression corporelle.
- D2010-126 : Droits de place au marché municipal.
- D2010-127 : Vente de supports de communication à l'effigie de la Commune.
- D2010-128 : Droits d'entrées aux spectacles organisés par la Commune.
- D2010-129 : Vente de denrées.

DECISIONS MODIFICATIVES

- D2010-130 : Décision modificative - article 6554 - contribution au syndicat des installations sportives du collège Soutine.
- D2010-131 : Décision modificative - révision du PLU.
- D2010-132 : Décision modificative - monument de la paix.
- D2010-133 : Décision modificative - opérations 09001 et 10001.

- D2010-134 : Anticipation de crédits d'investissement sur le budget 2011.
- D2010-135 : Fonds Départemental de Péréquation 2011.
- D2010-136 : FDAIC 2011 : demande de subvention pour la réhabilitation de la mairie.
- D2010-137 : FDAIC 2011 : demande de subvention pour la rénovation de la rue de Sèhecôte.
- D2010-138 : BAIL COMMERCIAL : 4 rue de la mairie.

- CONSEIL GENERAL : versement de la subvention au titre du fonds départemental de péréquation.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- D2010-139 : SERVICE HIVERNAL : mise en place des astreintes.
- D2010-140 : Tableau des effectifs.

D2010-141 : REGLEMENT INTERIEUR des Agents communaux.

D2010-142 : Création d'emplois saisonniers - Adjoint technique 2^{ème} classe.

D2010-143 : HALTE GARDERIE : Avenant à la convention entre les communes de GASVILLE-OISEME et CHAMPHOL.

D2010-144 : HALTE GARDERIE : Avenant à la convention entre les communes de COLTAINVILLE et CHAMPHOL.

D2010-145 : HALTE GARDERIE : Avenant à la convention entre les communes de SAINT-PREST et CHAMPHOL.

D2010-146 : CHARTRES METROPOLE - désignation des nouveaux délégués communautaires suite à la fusion des EPCI.

REGLEMENT INTERIEUR de la Halte Garderie.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

D2010-147 : MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - approbation.

D2010-148 : LOTISSEMENT LES BORNES - Intégration de la voirie et des espaces verts dans le Domaine public communal.

LOTISSEMENT LE CLOS PATY - Intégration de la voirie et des espaces verts dans le Domaine public communal (ULTERIEUREMENT).

D2010-149 : RUE EN PROLONGEMENT DE LA RUE DU GENERAL BEYNE - RUE DE LA PAIX - RUE LOUIS BLERIOT : Intégration de la voirie dans le Domaine public communal.

D2010-150 : LOTISSEMENT LA MOUFLE - avenant n°6 à la convention publique d'aménagement.

D2010-151 : CHARTRES METROPOLE : Convention de gestion de voiries de la zone d'activité Le Bois Musquet.

FIDAL : nouvelles dispositions concernant la cession gratuite de terrain et l'expropriation.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

D2010-152 : ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE CHARTRES : Contrat d'engagement - concert.

D2010-153 : ARBRE DE NOEL - spectacle.

TELETHON : 24^{ème} édition.

UDCCAS : nouveau bureau.

Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 25 novembre 2010.

Divers

Questions diverses

Christian Gigon : « Depuis notre précédent conseil municipal, la commission jeunesse présidée par Catherine (Labbey) a procédé à la mise en place du scrutin, au dépouillement et à la première réunion du conseil municipal des enfants, ce soir nous allons vous présenter ce conseil des enfants et nous remercions les parents qui les accompagnent »

Catherine Labbey présente ce conseil et donne la parole aux enfants élu (e)s.

Chaque enfant décline son identité, son quartier et les grandes lignes de leurs programmes.

Le Conseil Municipal des enfants assiste ensuite aux premières délibérations du présent conseil municipal.

Patricia Lacroix (Adjointe à la solidarité) en partenariat avec **Catherine Labbey** invitent les élus du CM enfants à venir à l'arbre de Noël de la commune et à remettre les livres aux enfants d'âge de maternelle.

Christian Gigon : *« Avant d'aborder les affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs, je me dois de repréciser que les envois par courrier électronique des lettres informatives d'assemblées générales ou de manifestations des associations champholoises valent invitation à vous y rendre, les associations apprécient la présence des élu (e) s ».*

Affaire traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- DM2010-022 : MAPA - sécurisation du carrefour des rues de Saint-Prest, La Moufle et La Barillette...

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2009-175 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 déléguant à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis consultatif de la Commission d'appel d'offres en date du 5 novembre 2010,

DECIDE

Article 1 : Le marché de travaux, passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, a pour objet la sécurisation du carrefour des rues de Saint Prest, La Barillette et la Moufle et aménagement d'un cheminement piéton - deux roues entre les rues de la Barillette et Grande Rue.

Article 2 : il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 99 843,95 € HT soit 119 413,36 € TTC.

Fait à CHAMPHOL, le 22 novembre 2010

Christian Gigon : « nous allons décliner la longue liste des tarifs municipaux 2011 qui pour certains n'augmentent pas et pour d'autres augmentent de la valeur de l'inflation (soit une hausse légèrement supérieure à 1%) -».

A / FINANCES

TARIFS MUNICIPAUX 2011

D2010-114 : Concessions dans le cimetière.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009, décidant de procéder à une augmentation des tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2010,

Concession pour 30 ans	265 €
Superposition pour une concession pour 30 ans	132 €
Concession pour 50 ans	438 €
Superposition pour une concession pour 50 ans	219 €
Superposition pour une concession perpétuelle	778 €
Dépôt d'une urne dans un caveau	36,50 €

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à une augmentation des tarifs des concessions dans le cimetière, pour l'année 2011, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Concession pour 30 ans	269 €
Superposition pour une concession pour 30 ans	134 €
Concession pour 50 ans	445 €
Superposition pour une concession pour 50 ans	222 €
Superposition pour une concession perpétuelle	790 €
Dépôt d'une urne dans un caveau	37 €

D2010-115 : Concessions dans le Columbarium.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1991, instituant l'installation d'un columbarium, et les prix de concessions s'y rapportant,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2009, décidant d'augmenter, pour l'année 2010, les tarifs des concessions dans le columbarium,

soit le tableau suivant :

Concession 30 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	182 €
Concession 50 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	329 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même concession	36,50 €

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à une augmentation des tarifs des concessions des columbariums pour l'année 2011, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Concession 30 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	185 €
Concession 50 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	334 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même concession	37 €

D2010-116 : Caves-urnes

Vu la décision d'installer des caves urnes afin de compléter les columbariums,

Vu la volonté de la Commune de proposer à la vente des caves urnes identiques aux personnes concessionnaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2007 décidant l'installation de caves urnes, et les prix de concessions s'y rapportant,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 décidant d'augmenter pour l'année 2010 les caves urnes, et les prix de concessions s'y rapportant

Concession pour 50 ans et Cave urne	218,00 € + 190 €
Concession pour 30 ans et Cave urne	131,00 € + 190 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même cave urne	36,50 €
Dépôt d'une 3ème urne dans la même cave urne	36,50 €
Dépôt d'une 4ème urne dans la même cave urne	36,50 €

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à une augmentation des tarifs de concession pour les cave-urnes dans le cimetière pour l'année 2011, à compter du 1^{er} janvier 2011 :
- **DECIDE** l'achat de 4 caves-urnes qui seront proposées aux concessionnaires au prix de 214 € TTC l'une.

Concession pour 50 ans Cave urne	221 € + 214 €
Concession pour 30 ans Cave urne	133 € + 214 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même cave urne	37 €
Dépôt d'une 3ème urne dans la même cave urne	37 €
Dépôt d'une 4ème urne dans la même cave urne	37 €

D2010-117 : Vacations de police

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 1993, rappelant que le Commissaire de Police de Chartres ayant compétence sur la circonscription de Police Urbaine pour la Commune de Champhol a eu mission d'assistance aux opérations funéraires, et décidant de fixer à 13,72 € le taux de la vacation,

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire disposant que « les opérations de surveillance mentionnées à l'article L. 2213-14 donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 € ».

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2009, décidant de reconduire le taux de la vacation pour l'année 2010, soit, le tableau suivant :

Vacation de police	20.00 €
--------------------	---------

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire le taux de la vacation pour l'année 2011, à compter du 1er janvier 2011 comme suit :

Vacation de police	20,00 €
--------------------	---------

D2010-118 : Ilot bleu.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2009, décidant de reconduire, pour l'année 2010, les tarifs de l'Accueil de loisirs et de l'Accueil Périscolaire,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs des Accueils de Loisirs et de l'Accueil Périscolaire à compter du 1er janvier 2011 :

a) Accueil périscolaire

	Revenus nets mensuels	Participations familiales
		PRIX 1/2 journée Matin ou soir
1	0 à 1 000 €	0,77 €
2	1 001 à 1 500 €	1,21 €
3	1 501 à 2 000 €	1,70 €
4	2 001 à 2 500 €	2,22 €
5	2 501 à 3 000 €	2,75 €
6	3 001 à 3 500 €	3,28 €
7	3 501 à 4 000 €	3,85 €
8	4 001 à 4 500 €	4,39 €

◇ Pour 1,2 ou 3 demi-journées de présence (matin ou soir) par semaine, la facturation de 3 demi-journées est appliquée.

◇ Entre 4 et 7 demi-journées de présence par semaine, la facturation est appliquée à la demi-journée de présence.

◇ A partir de 8 demi-journées de présence par semaine, une réduction de 2% est appliquée sur la somme globale.

b) Accueil de loisirs « Ilot bleu » : le Mercredi

	Revenus nets mensuels	Participations familiales
		Journée entière (*)
1	0 à 1 000 €	5,63 €
2	1 001 à 1 500 €	6,15 €
3	1 501 à 2 000 €	7,17 €
4	2 001 à 2 500 €	8,20 €
5	2 501 à 3 000 €	10,14 €
6	3 001 à 3 500 €	11,58 €
7	3 501 à 4 000 €	13,06 €
8	4 001 € à 4 500 €	14,50 €

(*) repas et goûter compris

c) Accueil de loisirs « Ilot bleu » : pendant les vacances

	Revenus nets mensuels	Participations familiales	
		Forfait semaine (5 j)	Forfait semaine (4 j) (semaine 28)
1	0 à 1 000 €	28,15 €	22,52 €
2	1 001 à 1 500 €	30,75 €	24,60 €
3	1 501 à 2 000 €	35,85 €	28,68 €
4	2 001 à 2 500 €	41,00 €	32,80 €
5	2 501 à 3 000 €	50,70 €	40,56 €
6	3 001 à 3 500 €	57,90 €	46,32 €
7	3 501 à 4 000 €	65,30 €	52,24 €
8	4 001 € et au-delà	72,50 €	58,00 €

(*) repas, goûter et animations compris

En l'absence de présentation des justificatifs concernant les revenus nets mensuels, la tarification la plus élevée sera appliquée.

Pour les familles dont plusieurs enfants fréquentent les structures (Ilot Bleu et La Mihoue), la participation familiale appliquée par enfant est celle correspondant à la tranche inférieure à celle des revenus nets mensuels (uniquement pour les enfants de Champhol).

L'Accueil de Loisirs est réservé en priorité aux enfants de Champhol. En fonction des places disponibles, il est ensuite ouvert aux enfants des autres communes au tarif le plus élevé.

Les règlements s'effectueront au mois sauf pour les petites vacances le premier jour de la semaine.

Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

HALTE GARDERIE - Tarifs 2011

Madame Martine Degrain ; « Les ressources mensuelles plancher et plafond pour l'année 2011 n'étant pas connues à ce jour par les services de la CAF, la délibération sur les tarifs de la halte garderie sera prise en début d'année dès que les informations nous seront données ».

D2010-119 : Locations des salles municipales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 1996, fixant les tarifs de location des différentes salles municipales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 1997, fixant des valeurs forfaitaires pour interventions dans les salles municipales (MARCEAU, CHAMPS BRIZARDS, et ESPACE JEAN MOULIN),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2009, décidant d'augmenter, pour l'année 2010, les tarifs de location des différentes salles municipales,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1er janvier 2011 les tarifs annexés ci-après.

D2010-120 : Facturation vaisselle et matériel -Absence ou casse - aux ASSOCIATIONS CHAMPHOLOISES.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2010, décidant de maintenir, pour l'année 2010, les tarifs de vaisselle et matériel,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2011 pour le prêt de vaisselle aux Associations Champholoises.

Nature	Tarifs 2011	
Vaisselle :	Assiette plate Assiette creuse Assiette dessert Tasse à café Soucoupe Carafe Broc (1 litre) Ménagère 3 pièces (S.P.M.) Doseur sucre	11 € 11 € 8 € 6 € 4 € 9 € 21 € 8 €
Couverts :	Cuillère Fourchette Couteau Cuillère à café Cuillère de service Fourchette de service	5 € 5 € 7 € 4 € 10 € 9 €
Plats :	Corbeille à pain Pot inox (1 litre) Plat ovale Légumier	12 € 30 € 18 € 16 €
Verres :	Verre à eau (24,5 cl) Verre à vin (14,5 cl) Verre à porto (12 cl) Flûte à champagne Coupe à fruits	3 € 3 € 3 € 3 € 3 €
Matériel	Grille frigo Bac plein inox (four) Grille inox (four) Plaque à pâtisserie Plateau	105 € 46 € 37 € 21 € 20 €

Equipement :	Chaise	38 €
	Banquette	610 €
	Fauteuil	107 €
	Table basse	274 €
	Chariot	40 €

D2010-121 : Facturation vaisselle -Absence ou casse - aux bénéficiaires de location de la SALLE MARCEAU.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2010, décidant de maintenir, pour l'année 2010, les tarifs de vaisselle et matériel,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2011 pour le prêt de vaisselle UNIQUEMENT aux bénéficiaires de location de la SALLE MARCEAU.

Nature		Tarifs 2011
Vaisselle :	Assiette plate	11 €
	Assiette creuse	11 €
	Assiette dessert	8 €
	Tasse à café	6 €
	Soucoupe	4 €
	Carafe Broc (1 litre)	9 €
	Ménagère 3 pièces (S.P.M.)	21 €
	Doseur sucre	8 €
Couverts :	Cuillère	5 €
	Fourchette	5 €
	Couteau	7 €
	Cuillère à café	4 €
	Cuillère de service	10 €
	Fourchette de service	9 €
Plats :	Corbeille à pain	12 €
	Pot inox (1 litre)	30 €
	Plat ovale	18 €
	Légumier	16 €

Verres :	Verre à eau (24,5 cl)	3 €
	Verre à vin (14,5 cl)	3 €
	Verre à porto (12 cl)	3 €
	Flûte à champagne	3 €
	Coupe à fruits	3 €

D2010-122 : Facturation matériel -Absence ou casse - aux Bénéficiaires de LOCATION des SALLES MUNICIPALES.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2010, décidant de maintenir, pour l'année 2010, les tarifs de vaisselle et matériel,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2011 pour les bénéficiaires de LOCATION des SALLES MUNICIPALES.

Nature		Tarifs 2011
Matériel	Grille frigo	105 €
	Bac plein inox (four)	46 €
	Grille inox (four)	37 €
	Plaque à pâtisserie	21 €
	Plateau	20 €
Equipement :	Chaise	38 €
	Banquette	610 €
	Fauteuil	107 €
	Table basse	274 €

D2010-123 : Facturation et limitation du prêt de tables et de chaises au domicile des Champholois.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2002 décidant de mettre en place un prix forfaitaire et un prix à l'unité pour la demande de matériel Communal (tables et chaises) à compter du 1^{er} janvier 2003,

Vu la maintenance et le temps passé par les agents communaux (manutention, déplacement),

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter le prix forfaitaire et le prix à l'unité pour la demande de matériel Communal (Tables et Chaises) à compter du 1er janvier 2011.
- **DECIDE** de maintenir la gratuité pour les associations Champholoises à compter du 1er janvier 2011.
- **DECIDE** de facturer au prix unitaire le matériel abîmé.

Forfait 2 tables + 20 chaises =	37 €
Table supplémentaire =	3,40 €
Chaise supplémentaire =	1,35 €

- Gratuité pour les associations et les repas de quartiers en extérieur.

D2010-124 : TARIFS pour le PRÊT de MATERIEL COMMUNAL aux extérieurs.

Vu les demandes de la part d'extérieurs pour le prêt de matériel communal,

Vu la nécessité de mettre en place l'instauration d'une caution en échange du prêt de ces matériels,

Vu les demandes de certains extérieurs de louer du matériel communal,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le maintien d'une caution pour le prêt de matériel communal aux extérieurs selon le tableau ci-dessous :

Matériel	Cautionnement
Plancher	100 € la journée
Grille d'exposition à l'unité	10 € la journée
Barrière de voirie à l'unité	10 € la journée
Stands neufs à l'unité	150 € la journée
Table à l'unité	20 € la journée
Chaise à l'unité	4 € la journée

- **DECIDE** le maintien des tarifs pour le prêt de matériel communal aux extérieurs selon le tableau ci-dessous (tarifs à la journée):

Matériel	Location
Plancher	50 € la journée
Grille d'exposition à l'unité	5 € la journée
Barrière de voirie à l'unité	5 € la journée
Stands neufs à l'unité	75 € la journée
Stands anciens à l'unité	50 € la journée
Table à l'unité	10 € la journée
Chaise à l'unité	2 € la journée

LOCATION 2 Jours consécutifs : +50 %

D2010-125 : TARIFS de LOCATION de la Halle des sports ou du Dojo ou de la salle d'expression corporelle.

Vu la réalisation d'une Halle des sports, d'un dojo et d'une salle d'expression corporelle,

Vu la possibilité de proposer la location de la Halle des sports ou du dojo ou de la salle d'expression corporelle,

Vu la décision de la Commission des sports,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter à compter du 1er janvier 2011 les tarifs comme suit :

Caution : 574 Euros

	Tarifs Champholois	Tarifs hors commune
Location jusqu' à 3h00	19,00 € l'heure	25,60 € l'heure
Location jusqu' à 6h00	15,80 € l'heure	21,50 € l'heure
Location au delà de 6h00	126,70 €	174,30 €

Location autorisée de 8h à 21h.

Ces tarifs correspondent à la location d'une seule salle (halle des sports ou dojo ou salle d'expression corporelle).

En cas de désistement dans le mois précédent la location, le versement au titre des arrhes n'est pas restitué (50% de la location).

D2010-126 : Droits de place au marché municipal.

Vu la mise en place d'un marché municipal depuis le 10 avril 2004 sans droit de place,

Vu la nécessité d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2006 un droit de place sur le marché municipal,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'augmenter le droit de place comme ci-dessous :

Droits de place	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2011
<p><u>Marché dimanche matin et Accueil hors jour de marché</u></p> <p><u>Abonnés</u> Le mètre linéaire, par trimestre</p> <p><u>Volants</u> Le mètre linéaire, par jour</p>	<p>6,60 Euros</p> <p>1,50 Euro</p>

D2010-127 : Vente de supports de communication à l'effigie de la Commune.

Vu la décision du maire n°2010-015 en date du 9 septembre 2010 créant une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente de supports de communication à l'effigie de la Commune et notamment des calendriers,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1er janvier 2011 les tarifs suivants :

Supports de communication à l'effigie de la Commune	
Calendrier	6,00 € l'unité

D2010-128 : Droits d'entrées aux spectacles organisés par la Commune.

Vu le souhait de la Commune d'organiser des spectacles dans le cadre des « jeudis culturels »,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 2009 créant une régie de recettes pour les droits d'entrée des spectacles organisés par la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 février 2009 instaurant des tarifs pour les droits d'entrées des spectacles organisés par la Commune,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'arrêter les tarifs pour les spectacles payants organisés par la Commune pour l'année 2011 comme suivant :

Spectacles à l'Espace Jean Moulin (sauf Top in Humour et Les Papelous)

	Tarif pour une entrée Plein tarif	Tarif pour une entrée Scolaires (de 6 à 18 ans + étudiants (carte))
Pré-réservation	5 €	2 €
Le jour-même	7 €	3 €

Abonnement

Jusqu'à 6 spectacles uniquement en pré-réservation

	Plein tarif	Scolaires (de 6 à 18 ans + étudiants (carte))
3 spectacles	13 €	5 €
4 spectacles	16 €	6 €
5 spectacles	20 €	8 €
6 spectacles	25 €	10 €

Didier Herche donne des compléments d'informations sur la proposition d'abonnement à compter de 2011.

D2010-129 : Vente de denrées.

Vu le souhait de la Commission Culture de proposer des boissons et de la nourriture lors des spectacles organisés par la Commune,

Vu la régie de recettes pour les spectacles créée par la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2009 et modifiée par la délibération du 8 avril 2009,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2009 instaurant des tarifs pour la vente de denrées lors des manifestations organisées par la Commune,

Vu la décision de la Commission des Finances du lundi 15 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs ci-dessous :

Sodas	1,50 €
Eau	0,50 €
Pâtisseries/viennoiseries	1,00 €

D2010-130 : Décision modificative - article 6554 - contribution au syndicat des installations sportives du collège Soutine.

Dans l'attente de la réunion normalement programmée par les services de la PREFECTURE, je me dois de vous rappeler que nous avons imputé en dépenses imprévues notre participation au syndicat des installations sportives du collège Soutine.

Je vous propose de ré-imputer au compte 6554 cette participation en cas de règlement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Chapitre 022 « dépenses imprévues »	Article 6554 Fonction 0
-45 144,00 €	+45 144,00 €

Monsieur le Maire présente à nouveau l'historique de ce dossier.

D2010-131 : Décision modificative - PLU

Vu la modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'obligation de publications de l'enquête publique dans les journaux (annonce légale),

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération n°06002 « Révision du PLU »,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 2151 Fonction 8 Opération 9101	Article 202 Fonction 8 Opération 06002
-1 400,00 €	+1 400,00 €

D2010-132 : Décision modificative - monument de la paix.

Vu l'aménagement du Parc rue de Saint Père en Vallée,

Vu la décision de la commission mixte de retenir deux œuvres.

Vu l'installation de ces deux monuments de la Paix,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Dépense : Article 2161 Fonction 8 (hors opération - ONA)	Recette : Article 1328 Fonction 8 (hors opération - ONA)
+12 000,00 €	+12 000,00 €

Monsieur le Maire redonne la liste des principales recettes à ce titre.

D2010-133 : Décision modificative - opérations 09001 et 10001.

Vu l'insuffisance de crédits aux opérations n°09001 « Agrandissement salle Marceau et installation bibliothèque » et n°10001 « réhabilitation de la Mairie » lors des transferts de crédits aux opérations spécifiques,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter dans un premier temps, les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Dépense : Article 2313 Fonction 0 (hors opération)	Dépense : Article 2313 Fonction 0 Opération 10001
-27 710,00 €	+27 710,00 €
Dépense : Article 2313 Fonction 0 (hors opération)	Dépense : Article 2313 Fonction 0 Opération 09001
-7 000,00 €	+7 000,00 €

D2010-134 : Anticipation de crédits d'investissement sur le budget 2011.

Vu le vote du budget 2011 qui doit intervenir au plus tard avant le 15 avril 2011,

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précisant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »,

Vu l'intérêt de cette autorisation notamment aux vues des délais globaux de paiement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant Monsieur le Premier Adjoint à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010.
-

D2010-135 : Fonds Départemental de Péréquation 2011.

Vu les règlements et barème d'attribution 2011 du **Fonds Départemental de Péréquation**,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de PRESENTER** auprès de Monsieur le Président du Conseil Général d' Eure et Loir notre dossier au titre du **Fonds Départemental de Péréquation 2011**.
 - **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement à Monsieur le Premier Adjoint, de présenter les dossiers correspondants auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.
-

D2010-136 : FDAIC 2011 : demande de subvention pour la réhabilitation de la mairie.

Vu le projet de requalification et d'extension de la mairie consistant en l'agrandissement des espaces d'accueil du rez-de-chaussée et de circulation du public ainsi que la salle du conseil au sous-sol,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Conseil Général d'E-&-L au titre du **F.D.A.I.C** pour la requalification de la mairie à hauteur du plafond de 100 000 € HT,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.
-

D2010-137 : FDAIC 2011 : demande de subvention pour la rénovation de la rue de Sèchecôte.

Vu le projet d'aménagement de trottoirs sur la rue de Sèchecôte afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Conseil Général d'E-&-L au titre du **F.D.A.I.C** pour la rénovation de la rue de Sèchecôte à hauteur du plafond de 115 000 € HT,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.
-

D2010-138 : BAIL COMMERCIAL : 4 rue de la mairie.

Vu la nécessité de louer le local sis au 4 rue de la mairie suite au départ de la SARL JC Fleurs,

Vu les différentes propositions,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 20 octobre 2010 choisissant Mesdemoiselles Nathalie MACE et Laureen LECAM pour l'ouverture d'un cabinet d'infirmières au local précité à compter du 1^{er} février 2011,

Vu le projet de bail (durée 3,6,9 années) (ci-annexé) et comprenant uniquement les surfaces extérieures (NORD -EST) , la commune se réservant le terrain au droit de l'entrée du local et de la rue de la MAIRIE. ,

Vu le nouveau montant du loyer mensuel proposé à hauteur de **740 Euros**,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre à la disposition de Mesdemoiselles Nathalie MACE et Laureen LECAM le local au 4 rue de la Mairie selon les termes du bail -ci annexé- d'une durée de 3,6,9 années avec un loyer la première année d'un montant de 740 Euros par mois à compter du 1^{er} février 2011,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
- **PREND** note de la conservation hors de la location du terrain entre la façade « OUEST » de la maison et le trottoir de la rue de la Mairie.

CONSEIL GENERAL : versement de la subvention au titre du fonds départemental de péréquation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 19 novembre 2010 attribuant une subvention d'un montant de **33 000 €** au titre du fonds départemental de péréquation 2010.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

D2010-139 : SERVICE HIVERNAL : mise en place des astreintes.

Vu le décret n°2005-549 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les nouveaux taux d'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ; Ce dispositif étant applicable avec effet au 1^{er} janvier 2006 aux agents des services techniques des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 1988 instituant un service d'astreinte des agents du Service Technique pour assurer le service de déneigement pendant les saisons hivernales depuis 1988-1989,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 1996 visée par les services préfectoraux le 21 novembre 1996 pour le plan de déneigement avec astreinte du personnel technique,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il est indispensable de mettre en place un régime d'astreinte et d'intervention pendant la période hivernale,

Une période d'astreinte est une période pendant laquelle l'agent est obligé de rester à son domicile ou proche de son domicile de manière à pouvoir intervenir si nécessaire à la demande de la Collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en place pour l'hiver 2010/2011 le service d'astreinte pour le personnel des services techniques,

Les Agents des services techniques se relaieront par binôme du **lundi 20 décembre 2010 au lundi 14 mars 2011 inclus**, cette période pouvant être avancée ou retardée en raison de l'état climatique exceptionnel.

En cas d'indisponibilité d'un des agents, les tours d'astreinte seront répartis sur les autres agents si besoin est. Chaque agent assurera successivement une astreinte du lundi 12 heures au lundi suivant 12 heures,

- **VOTE** une indemnité d'astreinte de **149,48 €** par semaine complète en application de l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des Agents territoriaux.

D2010-140 : Tableau des effectifs.

Liste des emplois	Emplois Créés		Emplois pourvus		Emplois Vacants	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Attaché Principal territorial	0	1	0	1	0	0
Attaché territorial	0	2	0	1	0	1
Rédacteur territorial	0	1	0	0	0	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	2	0	1	0	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	0	3	0	2	0	1
Agent de Maîtrise Principal	0	1	0	1	0	0
Agent de Maîtrise	0	2	0	1	0	1
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	18	0	16	1	2
Brigadier	0	1	0	1	0	0

Gardien (police municipale)	0	1	0	0	0	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0	3	0	2	0	1
Auxiliaire de Puériculture	0	1	0	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	1	0	0	0	1
TOTAL AGENTS PERMANENTS	1	41	0	30	1	11

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs concernant les agents permanents au 1^{er} décembre 2010.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111 et suivants.

D2010-141 : REGLEMENT INTERIEUR des Agents communaux.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le règlement intérieur de la Mairie fixant les règles applicables à l'ensemble des agents de la commune et relatives aux :

- règles générales et permanentes relatives à la discipline applicables à la collectivité
- procédures et sanctions disciplinaires ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés.

Vu l'avis favorable de la commission technique paritaire en date du 25 novembre 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des Agents communaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

D2010-142 : Création d'emplois saisonniers - Adjoint technique 2^{ème} classe.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Vu la nécessité de créer trois emplois saisonniers d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, en raison des besoins des services,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer trois emplois saisonniers d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet :
 - Un emploi saisonnier de 17h30 à compter du 1^{er} janvier 2011 pour 6 mois.
 - 2 emplois saisonniers de 26h00 à compter du 1^{er} janvier 2011 pour 6 mois.
- **DECIDE** que la rémunération est fixée à : IB 297 - IM 292.
- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter trois agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

D2010-143 : HALTE GARDERIE : Avenant à la convention entre les communes de GASVILLE-OISEME et CHAMPHOL.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2009 approuvant la convention entre les communes de GASVILLE-OISEME et CHAMPHOL pour l'accueil des enfants entre 3 mois et moins de 4 ans à la Halte Garderie de CHAMPHOL,

Vu les observations de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la tarification appliquée aux familles de Gasville-Oisème,

Vu l'avenant n°1 à la convention susvisée modifiant la participation demandée aux familles. Les tarifs seront pris en compte selon le barème fonction d'un taux d'effort appliqué aux ressources et suivant les plafonds et montants de prestations de services CNAF,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention susvisée modifiant la participation demandée aux familles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

D2010-144 : HALTE GARDERIE : Avenant à la convention entre les communes de COLTAINVILLE et CHAMPHOL.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2009 approuvant la convention entre les communes de COLTAINVILLE et CHAMPHOL pour l'accueil des enfants entre 3 mois et moins de 4 ans à la Halte Garderie de CHAMPHOL,

Vu les observations de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la tarification appliquée aux familles de Coltainville,

Vu l'avenant n°1 à la convention susvisée modifiant la participation demandée aux familles. Les tarifs seront pris en compte selon le barème fonction d'un taux d'effort appliqué aux ressources et suivant les plafonds et montants de prestations de services CNAF,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention susvisée modifiant la participation demandée aux familles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

D2010-145 : HALTE GARDERIE : Avenant à la convention entre les communes de SAINT-PREST et CHAMPHOL.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2009 approuvant la convention entre les communes de SAINT-PREST et CHAMPHOL pour l'accueil des enfants entre 3 mois et moins de 4 ans à la Halte Garderie et l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 6 ans à l'Ilot Bleu de CHAMPHOL,

Vu les observations de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la tarification appliquée aux familles de Saint-Prest,

Vu l'avenant n°1 à la convention susvisée modifiant la participation demandée aux familles. Les tarifs seront pris en compte selon le barème fonction d'un taux d'effort appliqué aux ressources et suivant les plafonds et montants de prestations de services CNAF,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention susvisée modifiant la participation demandée aux familles,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

D2010-146 : CHARTRES METROPOLE - désignation des nouveaux délégués communautaires suite à la fusion des EPCI.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-0899 en date du 3 novembre 2010 portant création de la communauté d'agglomération Chartres Métropole (Fusion de l'actuelle communauté d'agglomération Chartres Métropole, de la communauté de communes de l'Orée de Chartres et de la communauté de communes du Val de l'Eure),

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès de Chartres Métropole,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, **au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,**

Premier tour de scrutin : désignation des 3 délégués titulaires

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :..... 21

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0.

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :..... 21

Majorité absolue :.....11

Ont obtenu :

- M. André TAILLANDIER :...21 voix (vingt et une voix)
- M. Christian GIGON :.....21 voix (vingt et une voix)
- Mme Martine DEGRAIN :...21 voix (vingt et une voix)

M. André TAILLANDIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. Christian GIGON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme. Martine DEGRAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

Premier tour de scrutin : désignation d'un délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :..... 21

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0.

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :..... 21

Majorité absolue :.....11

A obtenu :

- Mme Patricia LACROIX :...21 voix (vingt et une voix)

Mme Patricia LACROIX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

- **DESIGNE :**

Les délégués titulaires sont :

M. André TAILLANDIER

M. Christian GIGON

Mme. DEGRAIN Martine

La déléguée suppléante est :

Mme Patricia LACROIX

- **TRANSMET** cette délibération au président de l'EPCI de CHARTRES METROPOLE.

REGLEMENT INTERIEUR de la Halte Garderie.

Monsieur le Maire et Madame Martine DEGRAIN, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires informent le Conseil Municipal de la modification du règlement intérieur de la Halte-garderie.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

D2010-147 : MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - approbation.

Suite à notre délibération ouvrant une demande de modification de notre PLU (voté en janvier 2009) en raison de l'acquisition de plus de 70 hectares de terrain de l'ex base aérienne, il est nécessaire de valider définitivement cette modification.

Vu les travaux de la commission municipale,

Vu le dossier de notre bureau d'études (le cabinet de Monsieur Jean Louis GUILLEMINOT),

Vu le rapport du commissaire enquêteur concluant à un avis favorable,

Vu les divers avis transmis dans les délais à la Mairie de Champhol,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 janvier 2009 approuvant le plan local d'urbanisme;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 février 2010 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-139 en date du 27 août 2010 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions Monsieur Jacques SARRUT, commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue;

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du code général des collectivités territoriales).

- **DIT** que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de CHAMPHOL ainsi qu'à la direction départementale des territoires de Chartres et dans les locaux de la préfecture d'Eure et Loir

-**DIT** que la présente délibération sera exécutoire dès réception par le préfet.

D2010-148 : LOTISSEMENT LES BORNES - Intégration de la voirie et des espaces verts dans le Domaine public communal.

Vu le procès-verbal de remises d'ouvrages pour le lotissement,

Vu l'article L141-3 alinéa 1 du Code de la Voirie Routière donnant compétence aux Conseils Municipaux pour le classement et le déclassement des voies communales,

Vu l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière dispensant les délibérations concernant le classement et le déclassement d'enquête publique préalable (sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ce qui n'est pas le cas ici),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** le classement dans le Domaine Public Communal de la Voirie et des Espaces Verts du lotissement « Les Bornes».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer l'acte à intervenir entre l'aménageur et la commune pour intégrer dans le Domaine Public Communal la Voirie et les Espaces verts du Lotissement « Les Bornes ».

LOTISSEMENT LE CLOS PATY - Intégration de la voirie et des espaces verts dans le Domaine public communal.

ULTERIEUREMENT.

Monsieur le Maire représentera ce projet de délibération à la fin des travaux du programme de logements locatifs sociaux - rue du Clos Paty - réalisé par IVL (Groupe 3 F).

D2010-149 : RUE EN PROLONGEMENT DE LA RUE DU GENERAL BEYNE (vers la rue Louis Blériot) - RUE DE LA PAIX - RUE LOUIS BLERIOT : Intégration de la voirie dans le Domaine public communal.

Vu l'article L141-3 alinéa 1 du Code de la Voirie Routière donnant compétence aux Conseils Municipaux pour le classement et le déclassement des voies communales,

Vu l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière dispensant les délibérations concernant le classement et le déclassement d'enquête publique préalable (sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ce qui n'est pas le cas ici),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** le classement dans le Domaine Public Communal de :
 - La rue vers la rue Louis Blériot en prolongement de la dénommée rue du Général Beyne, côté Ville de Chartres,
 - La rue de la Paix
 - La rue Louis Blériot
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Christian Gigon : « *Lors de la réalisation du centre de secours des pompiers sur le territoire de la commune, nous étudierons la dénomination de cette voie* ».

D2010-150 : LOTISSEMENT LA MOUFLE - avenant n°6 à la convention publique d'aménagement.

Vu la convention publique d'aménagement concernant le lotissement « la Moufle » passée le 23 octobre 1997 entre la Commune et la S.A.E.D.E.L. ayant pour objet la réalisation du lotissement en 5 tranches,

Vu la nécessité d'établir un bilan définitif de l'opération,

Vu le projet d'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement prorogeant d'une année la convention publique d'aménagement,,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement passée le 23 octobre 1997 entre la Commune et la S.A.E.D.E.L. pour le lotissement « **la Moufle** ».
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

D2010-151 : CHARTRES METROPOLE : Convention de gestion de voiries de la zone d'activité Le Bois Musquet.

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Chartres Métropole en date des 18 février 2000 et 18 juin 2004 classant d'intérêt communautaire la zone d'activité Le Bois Musquet et définissant les critères de classement des voiries relevant de ladite zone d'activités,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2005 approuvant la convention relative à la définition des modalités de gestion des voiries de la zone d'activités par la Commune au profit de Chartres Métropole et à la répartition des coûts pouvant résulter de l'absence de réseaux de fluides séparés d'une durée maximale allant jusqu'au 31 décembre 2009 et prorogée d'une année,

Vu la nouvelle convention de mise à disposition de services pour la gestion des voiries des zones d'activités de Chartres Métropole situées sur la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services pour la gestion des voiries de la zone d'activité (Le Bois Musquet) de Chartres Métropole située sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.

FIDAL : nouvelles dispositions concernant la cession gratuite de terrain et l'expropriation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de FIDAL en date du 10 novembre concernant deux questions de constitutionnalité :

- la cession gratuite de terrain : la Collectivité ne pourra solliciter une cession gratuite d'une partie du terrain pour valoir contribution aux dépenses d'équipements publics.
- L'expropriation : la fixation des indemnités se fait au regard de la capacité des réseaux pour le projet envisagé, ce qui permet de minorer les indemnités revenant aux propriétaires expropriés.

D2010-152 : ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE CHARTRES : Contrat d'engagement - concert.

Vu la décision des membres de la Commission Culture de mettre en place un spectacle pour les habitants de la Commune,

Vu la proposition de l'Orchestre symphonique de Chartres pour l'organisation d'un concert à l'Espace Jean Moulin le 9 décembre 2010 au tarif de 700,00 Euros,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre l'Orchestre symphonique de Chartres et la Commune de CHAMPHOL concernant l'organisation d'un concert à l'Espace Jean Moulin le 9 décembre 2010 au tarif de 700,00 Euros.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

D2010-153 : ARBRE DE NOEL - spectacle.

Vu le succès, chaque année, de l'arbre de Noël de la Commune,

Vu la décision des membres de la Commission action sociale et solidarité de mettre en place un spectacle pour les enfants de 0 à 3 ans et les enfants scolarisés à l'école maternelle habitant la Commune,

Vu la proposition de la Compagnie MA BOHEME, pour l'organisation d'un spectacle « **Flagadelle et Pikaouette** » d'une durée d'une heure environ au tarif de 1 000 Euros TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre la Compagnie MA BOHEME et la Commune de CHAMPHOL concernant la représentation du spectacle « **Flagadelle et Pikaouette** » le dimanche 19 décembre 2010 à l'occasion de l'arbre de Noël de la Commune pour un montant de 1 000 euros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

TELETHON : 24^{ème} édition.

Madame Patricia LACROIX, Adjointe à la solidarité et Monsieur le Maire informent le Conseil Municipal de l'organisation de manifestations sur la commune au profit du Téléthon :

- **vendredi 26 novembre** : concert à l'église Saint Denis - chorale « la Clé des chants » à 20h30.
- **samedi 27 et dimanche 28 novembre** : exposition FJC Arts plastiques - Espace Jean Moulin (le samedi de 12h à 18h et le dimanche de 10h à 18h).
- **samedi 4 décembre** : Bal country CD - Association Comité Thon'Nounours - Espace Jean Moulin de 21h00 à 1h00 du matin. Entrée : 5 €.

UDCCAS : bureau.

Madame Patricia LACROIX, Adjointe à la solidarité informe le Conseil Municipal de la création de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale dont le siège est à la mairie de Champhol.

Le bureau est composé de :

Présidente :	Patricia LACROIX
Vice-Présidente :	Michèle FUSTIES (Lèves)
Secrétaire :	Annick COLLIGNON (Vernouillet)
Secrétaire adjointe :	Laurence LOCHET (St Georges sur Eure)
Trésorier :	John BILLARD (Le Favril)
Trésorier adjoint :	Pascal LEPETIT (Oulins)

Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 25 novembre 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements adressés par l' Etablissement Français du Sang (EFS) site de Chartres pour le concours apporté par la Commune lors de la collecte organisée le 25 novembre 2010 qui a permis d'accueillir 73 donateurs.

Divers :

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse bactériologique des aliments conservés comme il se doit au restaurant scolaire et de la note informative remise aux parents.

Informations diverses : Les délégués communaux donnent un compte rendu des dernières réunions des syndicats intercommunaux.

La séance est levée à 23 heures , le 1er décembre 2010.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine DEGRAIN

Christian GIGON.

Vu Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers délégués,
Mesdames et Messieurs les Conseillers :